



LOCALE

Départ du centre de dialysesur la clinique Axium...

Le centre d'hémodialyse situé à proximité de la polyclinique déménagera d'ici deux ans pour la clinique Axium à la faveur de l'extension de celle-ci : elle doit ériger un bâtiment sur l'emplacement de son parking actuel et en construire un enterré. Ce centre qui appartenait au groupe Dialysaix, lequel gérait plusieurs établissements, l'a revendu à Almaviva, propriétaire d'Axium.

De guerre lasse, semble-t-il. Car l'histoire de cet établissement fut épique. Éclaté sur Axium du temps où la clinique était gérée par Kapa Santé et dans un préfabriqué à St-Thomas, le centre de dialyse était légalement contraint de regrouper son plateau technique sur un site adossé à un établissement sanitaire -l'hôpital ou une des cliniques. Le dirigeant a choisi en 2004 Rambot. Mauvaise

idée. En vertu d'un protocole d'accord signé avec Rambot et la Semepa, cette dernière devait construire le parking (270 places) sur la dalle de laquelle devait être érigé le centre d'hémodialyse sur 3 000 m². Le parking aurait selon certaines sources coûté 6 M€ en partie financé par la vente des droits à bâtir. Le bâtiment final comptait également 5 000 m² de locaux dévolus aux professions médicales.

Avec le rachat de La Provençale, la polyclinique se serait retirée, à charge pour les acteurs restants de commercialiser le reste du bâtiment. Lequel allait s'avérer non conforme aux normes sismiques... D'où surcoûts supplémentaires. Là-dessus, dès 2007 se profile le projet de déménagement de la polyclinique au sud de la ville. Dialysaix à peine installé

doit trouver un autre établissement de soins. Retour à la case départ : le centre hospitalier, Axium ou le Montaignet ? "Clairement, de l'argent foutu en l'air" nous avait confié le patron de Dialysaix à l'époque.

Lequel a jeté l'éponge : il a vendu à Axium et se sépare par lots du reste du bâtiment : centres de mutualité, dentaire, médecine du travail et d'autres professions puisque l'orientation du secteur n'est plus dévolue qu'au médical.

Quant à la Semepa, elle reste donc entièrement propriétaire du parking Rambot et ne le reversera pas à la collectivité. ■

par Carole Barletta

